

Ville Recueil de danses pour
l'année 1710, recueillies et
mises au jour par M.
Feuillet..., [à 1 v.]

. VIIIe Recueil de danses pour l'année 1710, recueillies et mises au jour par M. Feuillet..., [à 1 v.]. 1709.

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :

- La réutilisation non commerciale de ces contenus ou dans le cadre d'une publication académique ou scientifique est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source des contenus telle que précisée ci-après : « Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France » ou « Source gallica.bnf.fr / BnF ».

- La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service ou toute autre réutilisation des contenus générant directement des revenus : publication vendue (à l'exception des ouvrages académiques ou scientifiques), une exposition, une production audiovisuelle, un service ou un produit payant, un support à vocation promotionnelle etc.

[CLIQUER ICI POUR ACCÉDER AUX TARIFS ET À LA LICENCE](#)

2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

- des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.

- des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

4/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

5/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter utilisation.commerciale@bnf.fr.

VIII.^{me} RECUEIL

32^{me}

DE

DANSES

POUR L'ANNEE

1710.

Recueillies

et mises au Jour

PAR M.^r FEUILLET

M.^E DE DANSE.

*se vend 30. s. broché
Et 40. s. relié en veau.*

A PARIS

(2)

*Chez l'Auteur, Rue de Bussy.
Faubourg Saint Germain.*

AVEC PRIVILEGE DU ROY. 1709.

Res. 841 (14)

On donne avis de rechef que l'on a cōmençé l'année dernière à débiter un petit livre de musique, pour la présente année 1709. qui a pour titre, Premier Livre d'Airs de Danses et de Contre danses tant François, qu'Anglois, avec la basse, contenant un tres grand nombre de menuets et autres petits airs, propres à jouer sur le Violon, sur le Haut-bois, sur la Flûte à bec et Alemande, sur le Psalterium et Tympanon, sur le Clavecin. Sur le dessus et basse de Viole dont le prix n'est que de 15. s.

L'ON débite a present le 2.^e pour l'année 1710. et on continuera ainsi toutes les années vers le commencement du mois de Novembre d'en donner un semblable, a même tems que celui des danses nouvelles.

Comme la plus grande partie des personnes qui achètent le Recueil des danses de chaque année, achètent aussi le petit livre d'Airs dont il vient d'être parlé, on a cru qu'il étoit inutile de mettre icy les airs des danses, contenues en ce recueil. comme l'on faisoit les années précédentes, a cause que les airs de chacun desdits recueils, se trouvent dans chacun desdits petits livre d'airs.

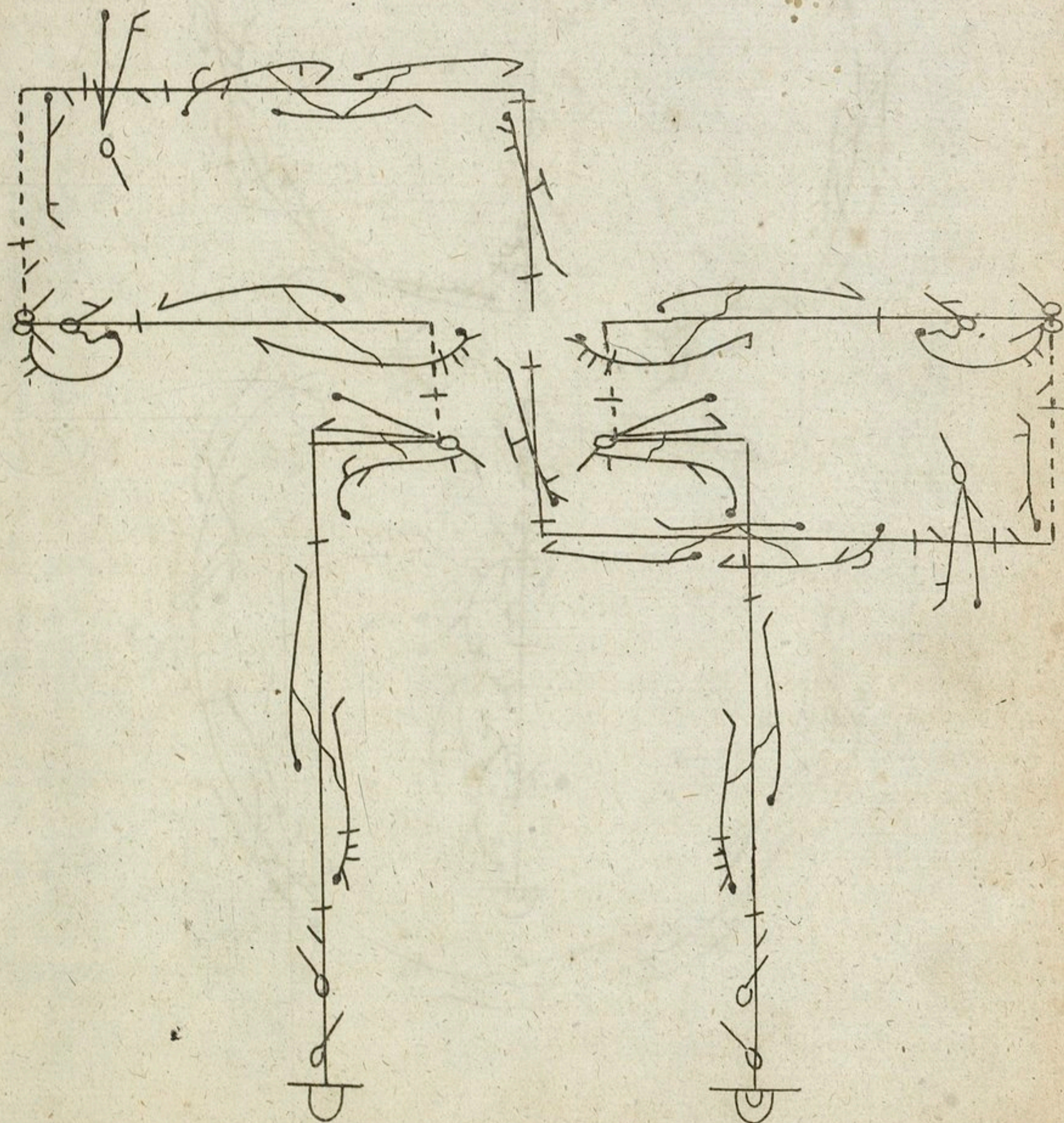
Extrait du Privilège du Roi.

PAR grace et Privilège du Roi donné a Versailles le 7.^{me} Juillet 1709. Il est permis au S.^r Feuillet de faire graver, Imprimer vendre et débiter plusieurs ouvrages de Chorégraphie ou danses notées par caracteres, Figures et signes demonstratifs tant du sieur Feuillet que d'autres Auteurs, avec leur permission. ensemble un petit livre de danses et de contre danses: avec défense à toutes personnes de quelque qualité et condition qu'ils soient. de faire graver. Imprimer, ni de contre faire aucuns desdits ouvrages ni de se servir d'aucuns desdits caracteres et figures, sans le consentement par écrit dudit exposant ou de ceux qui auront droit de lui. a peine de tous dépens dommages et interets et de trois miles livres d'amande ainsi qu'il est plus amplement expliqué dans les dites lettres de privilege, et ce pour le tems de douze années consécutives.



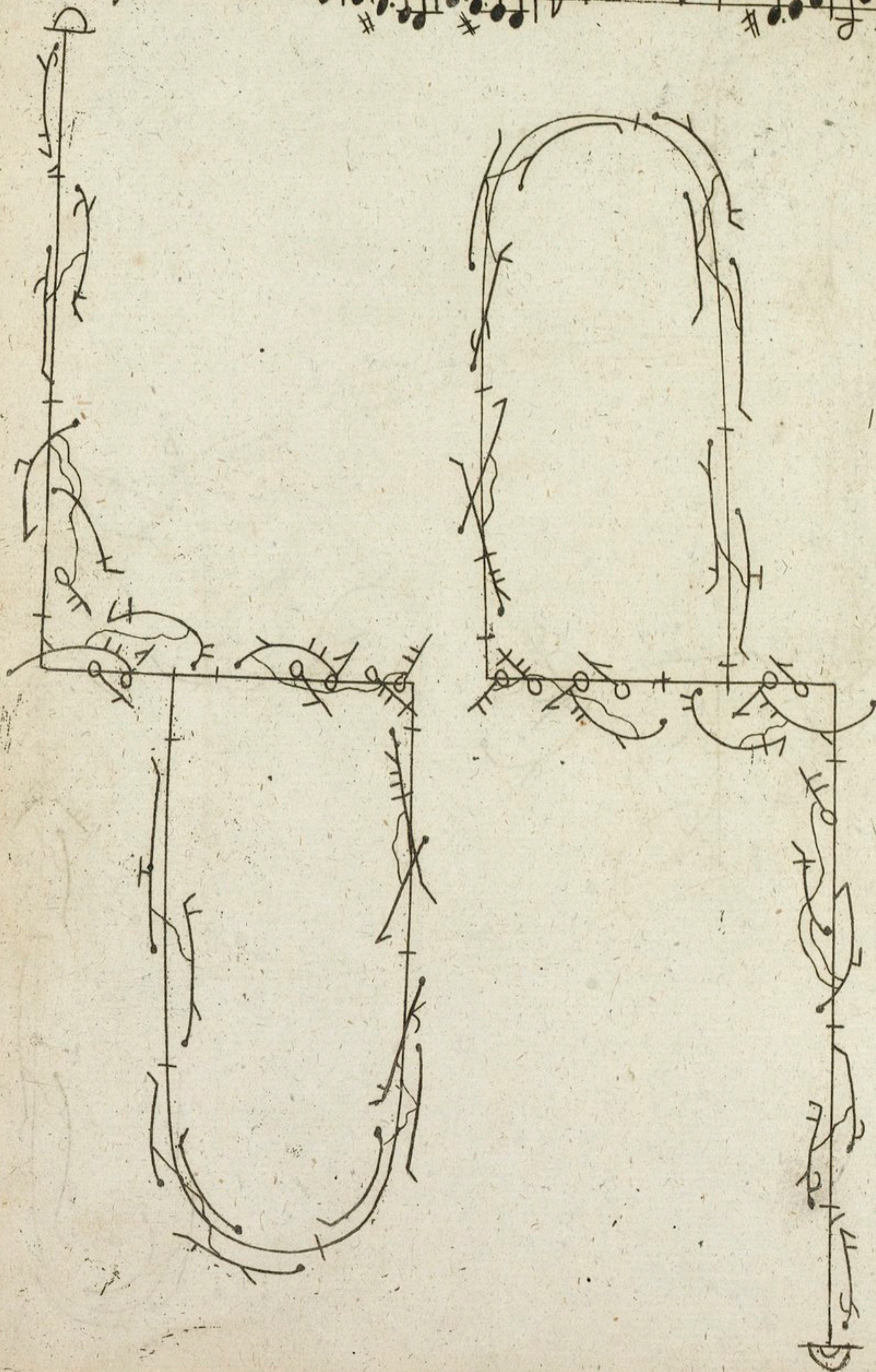
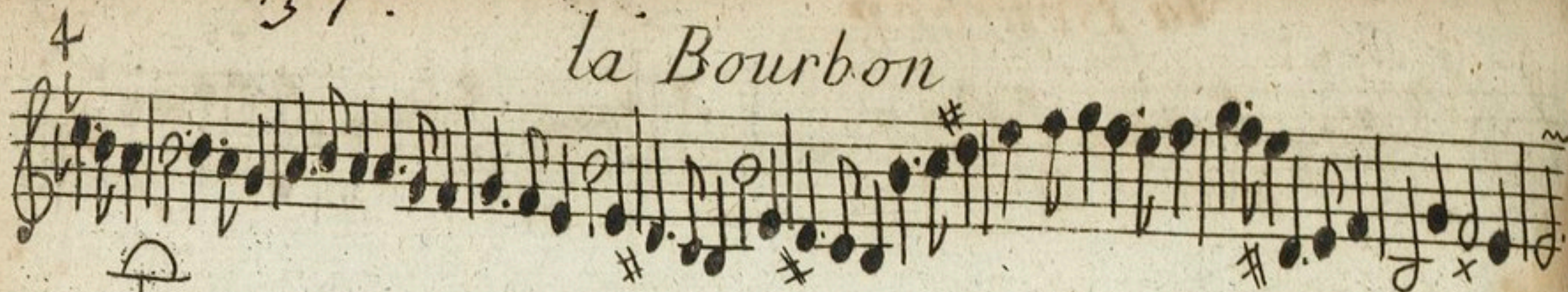
La Bourbon

par
M^r Pécour



37

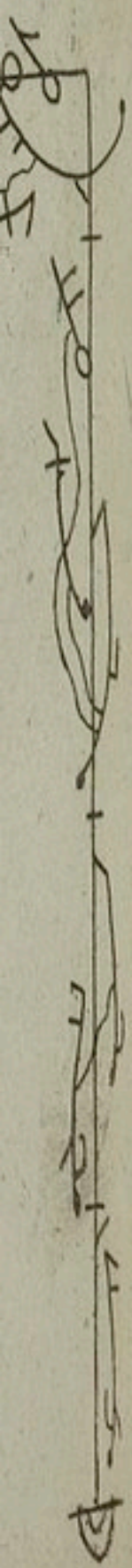
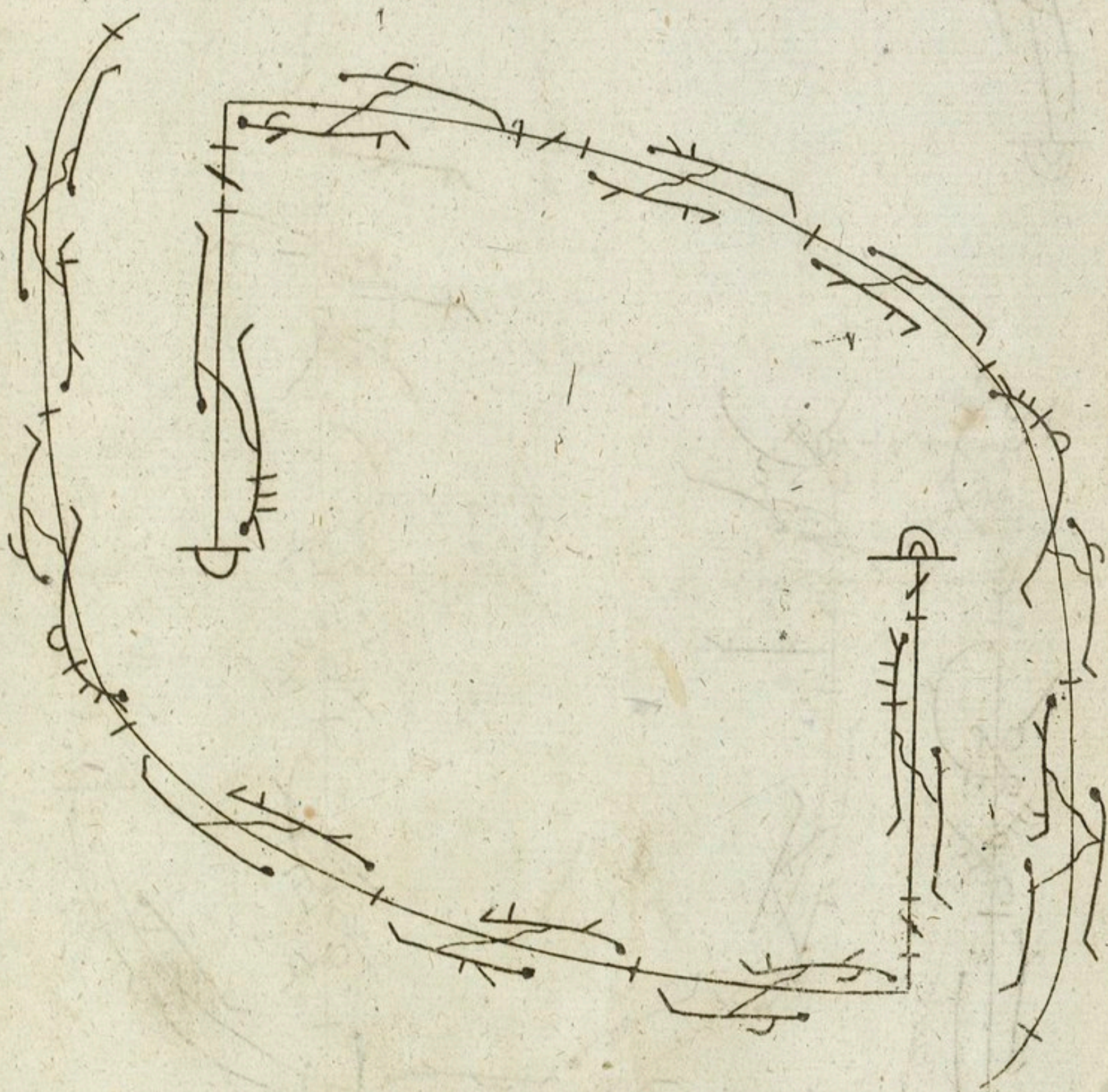
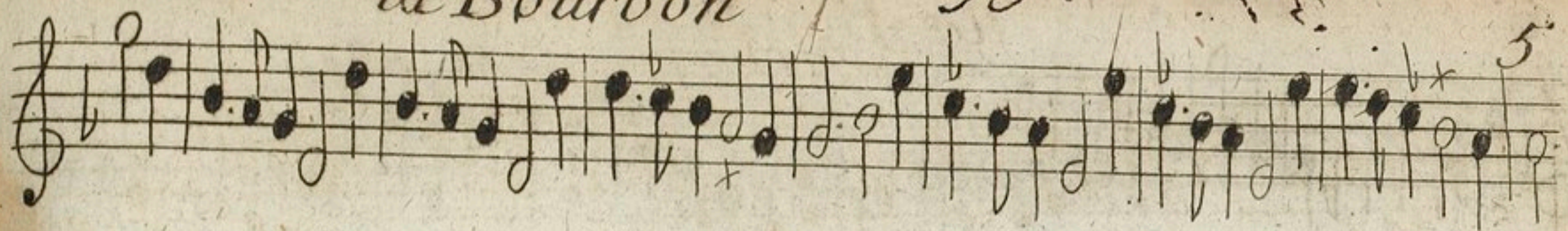
la Bourbon



la Bourbon

38 2 2 2

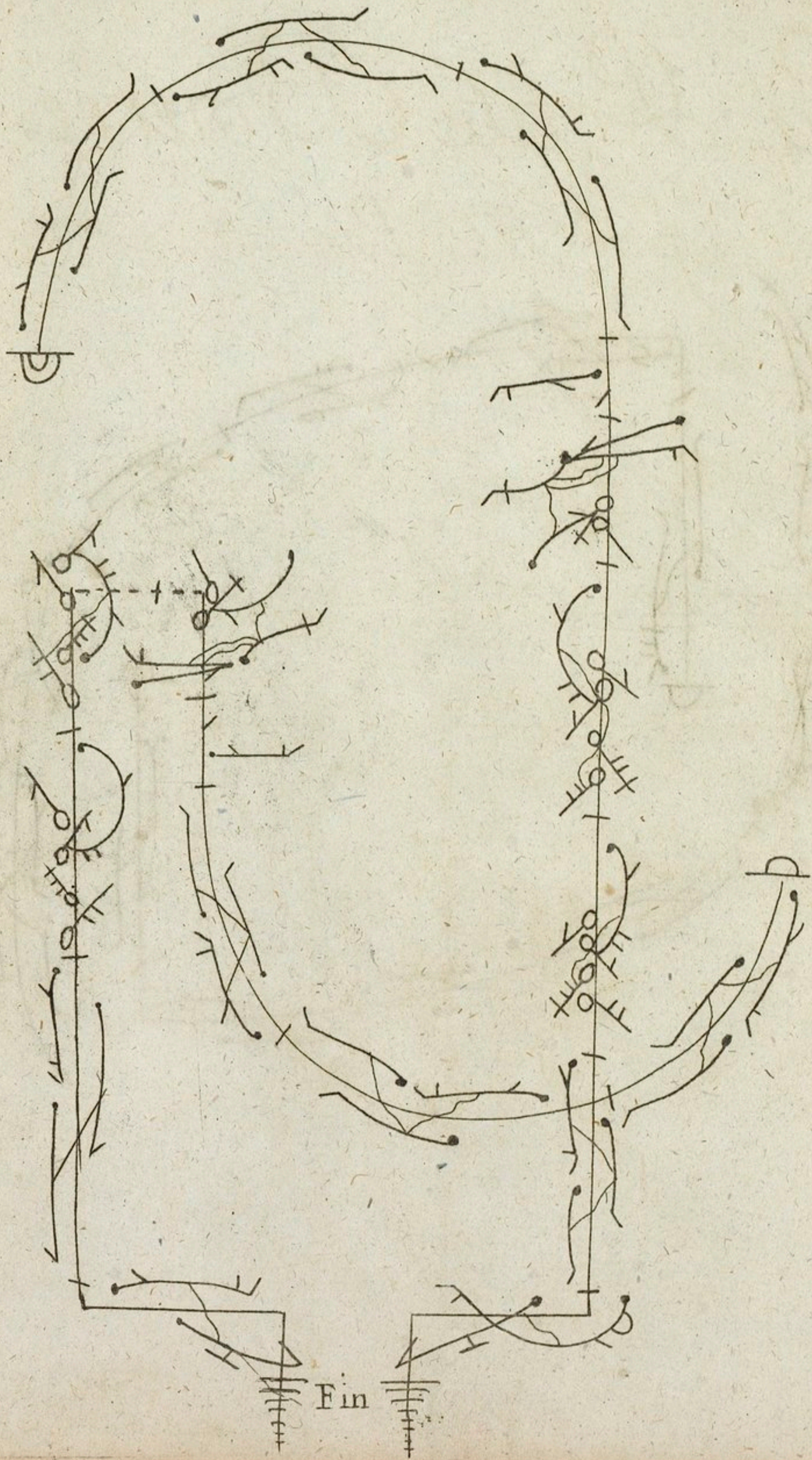
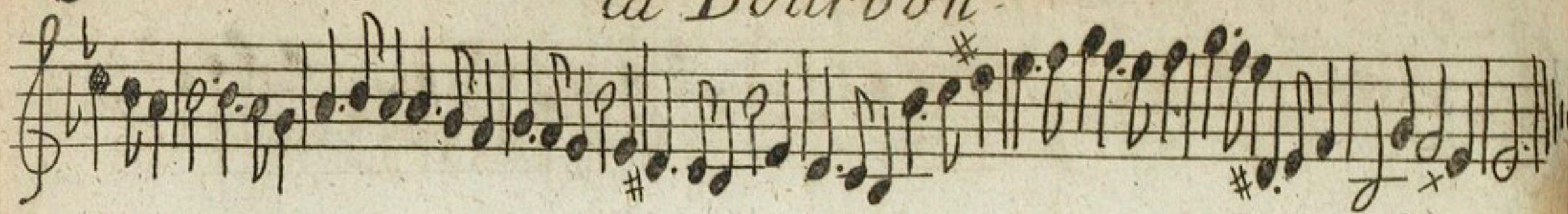
5

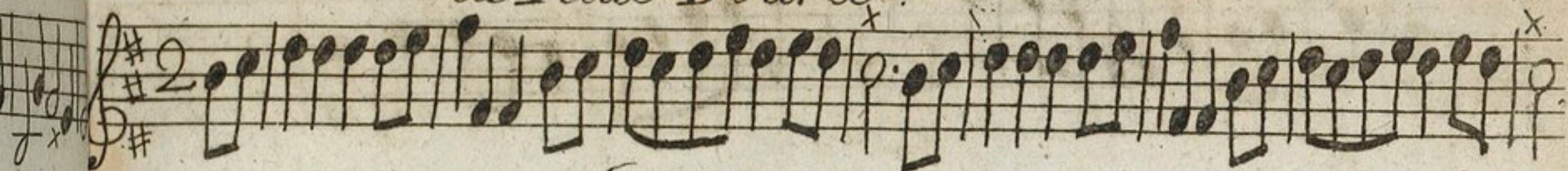


6

39

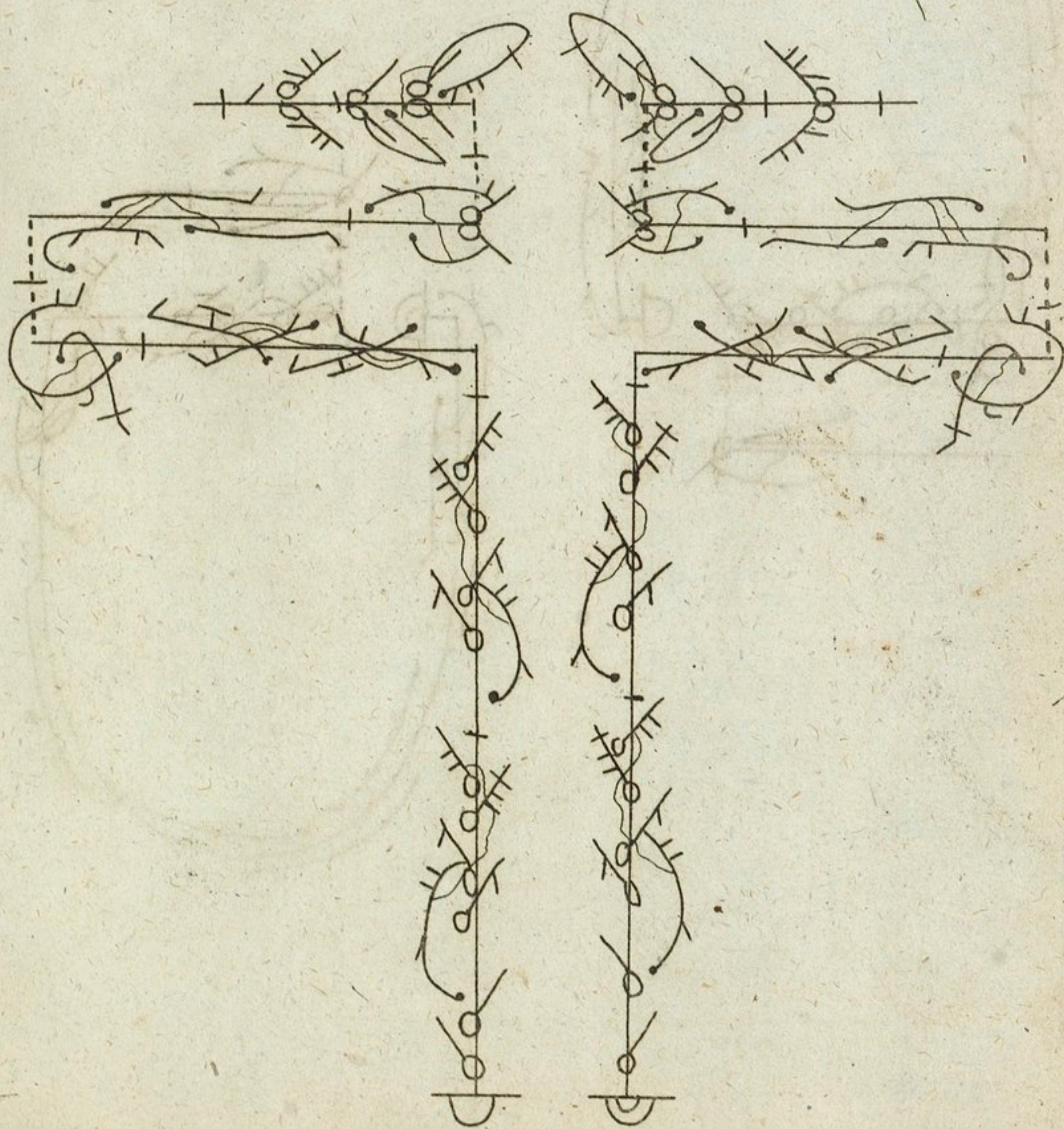
la Bourbon





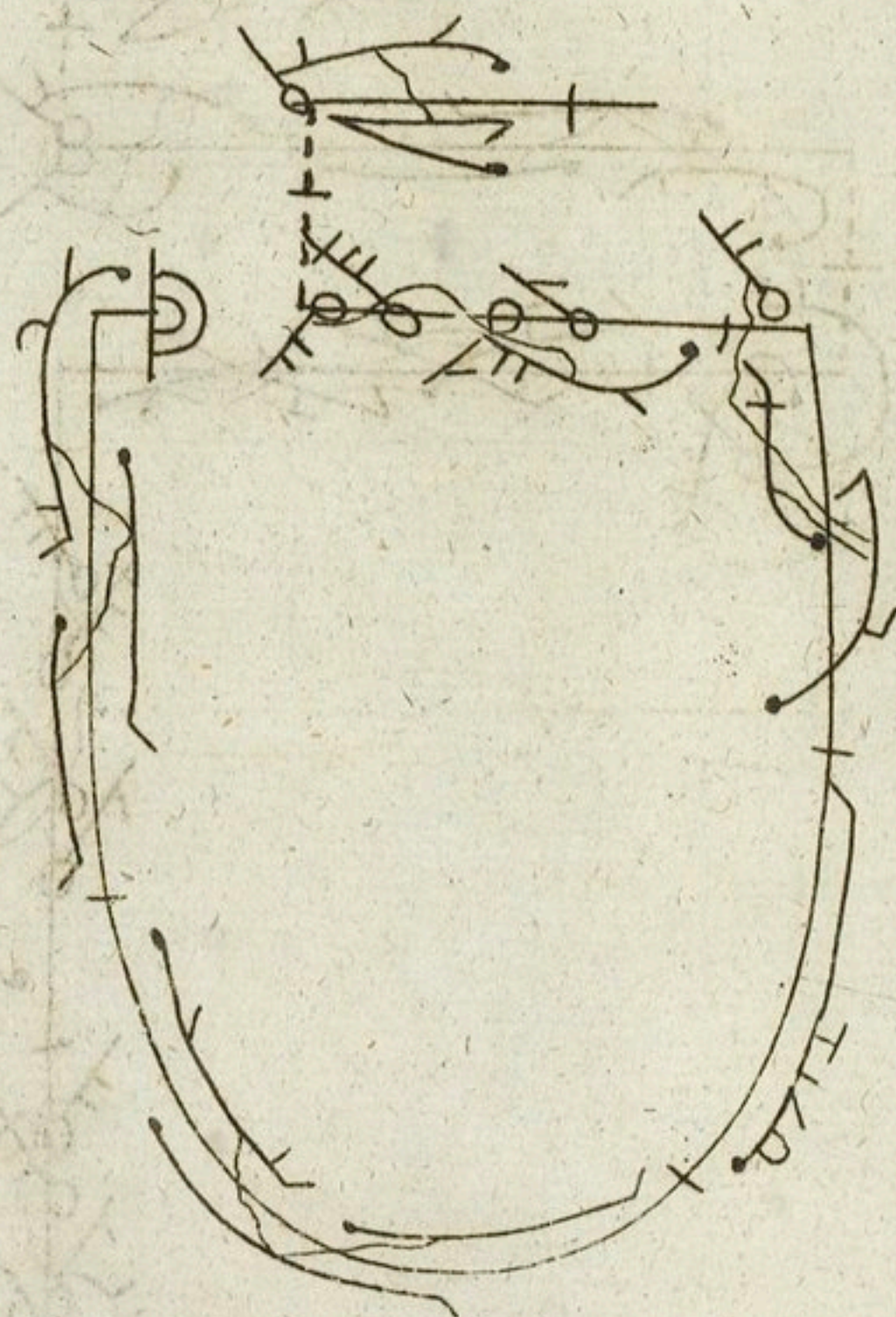
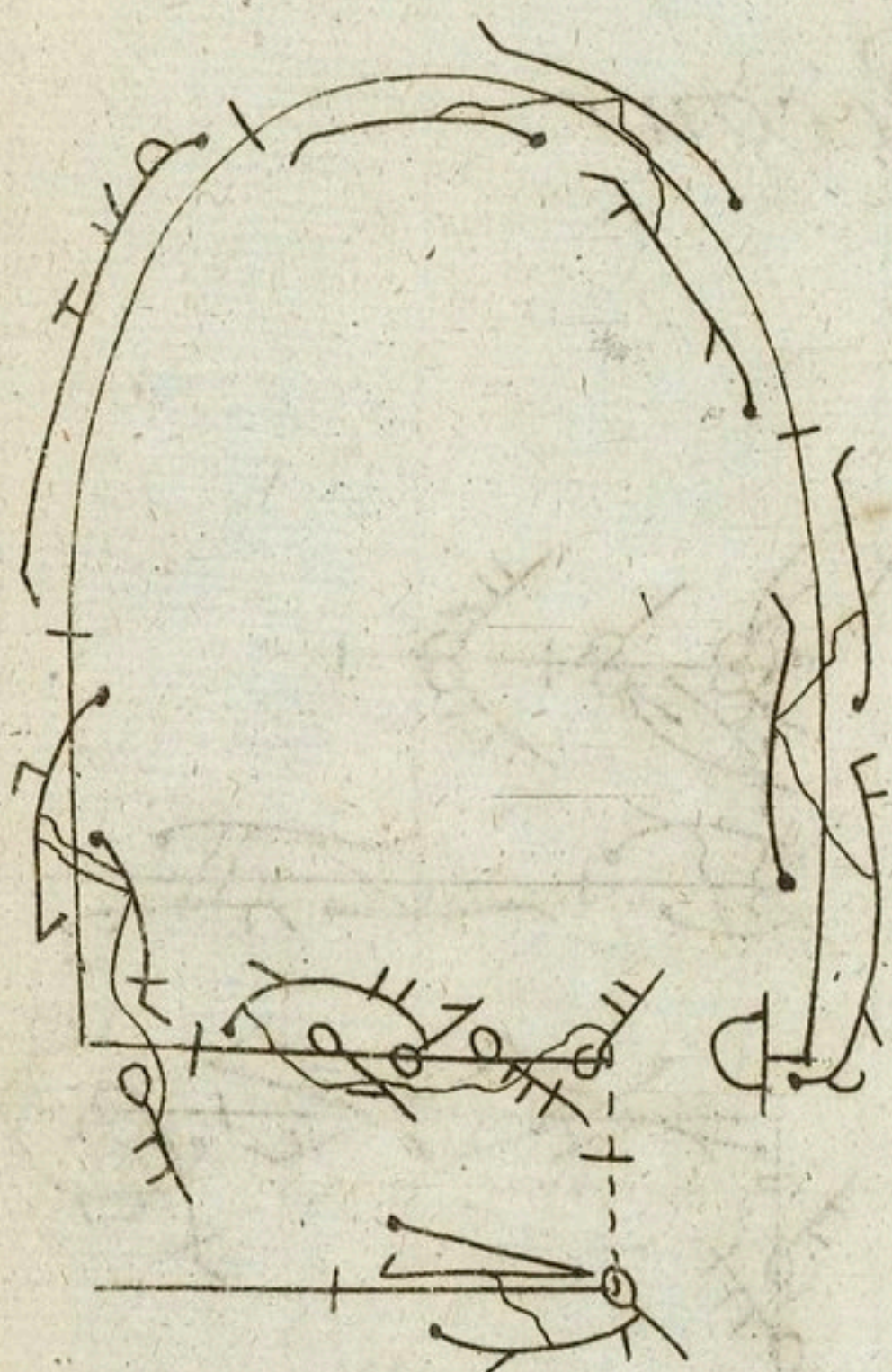
La Petite Bourée

par M.^r Pécour.



8 41 - la Petite Bource

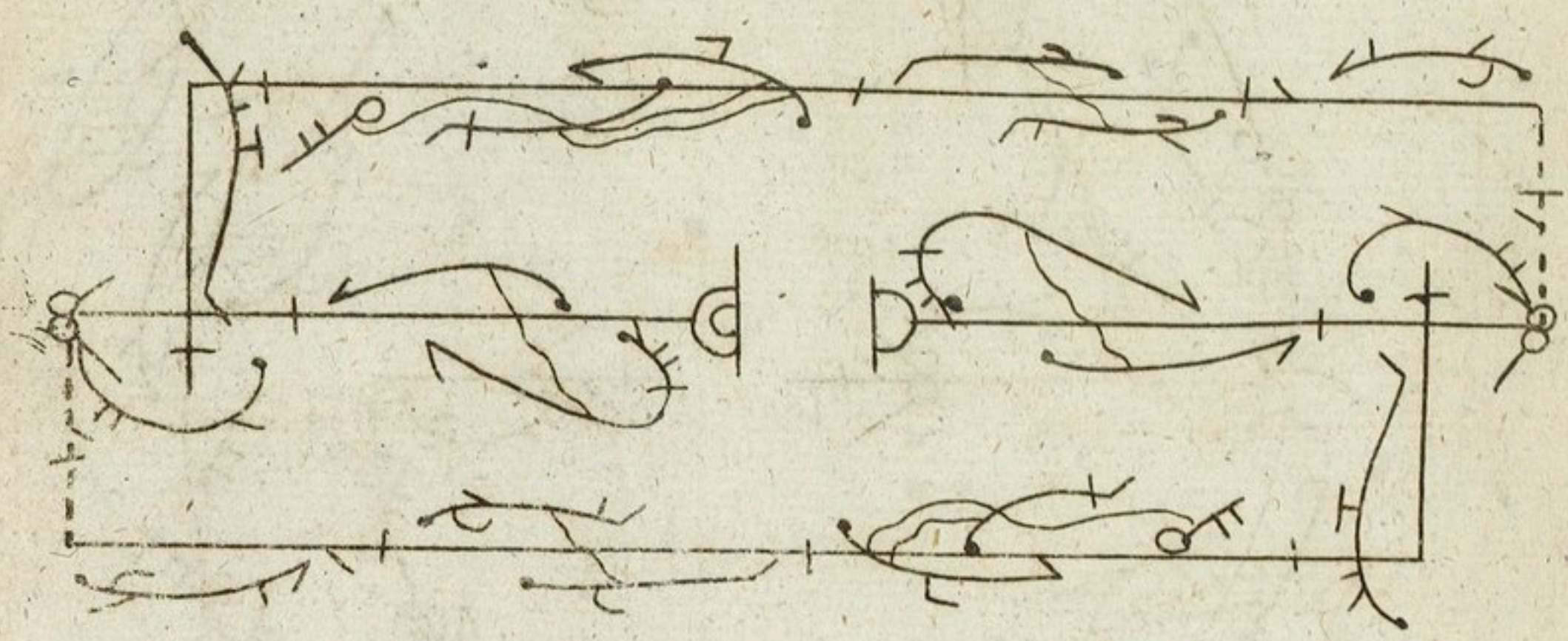
Handwritten musical notation on a single staff, featuring a treble clef and a key signature of three sharps (F#, C#, G#). The melody consists of a series of eighth and sixteenth notes, ending with a fermata. A small 'x' mark is visible above the final measure.



la Petite Bourée

42

9

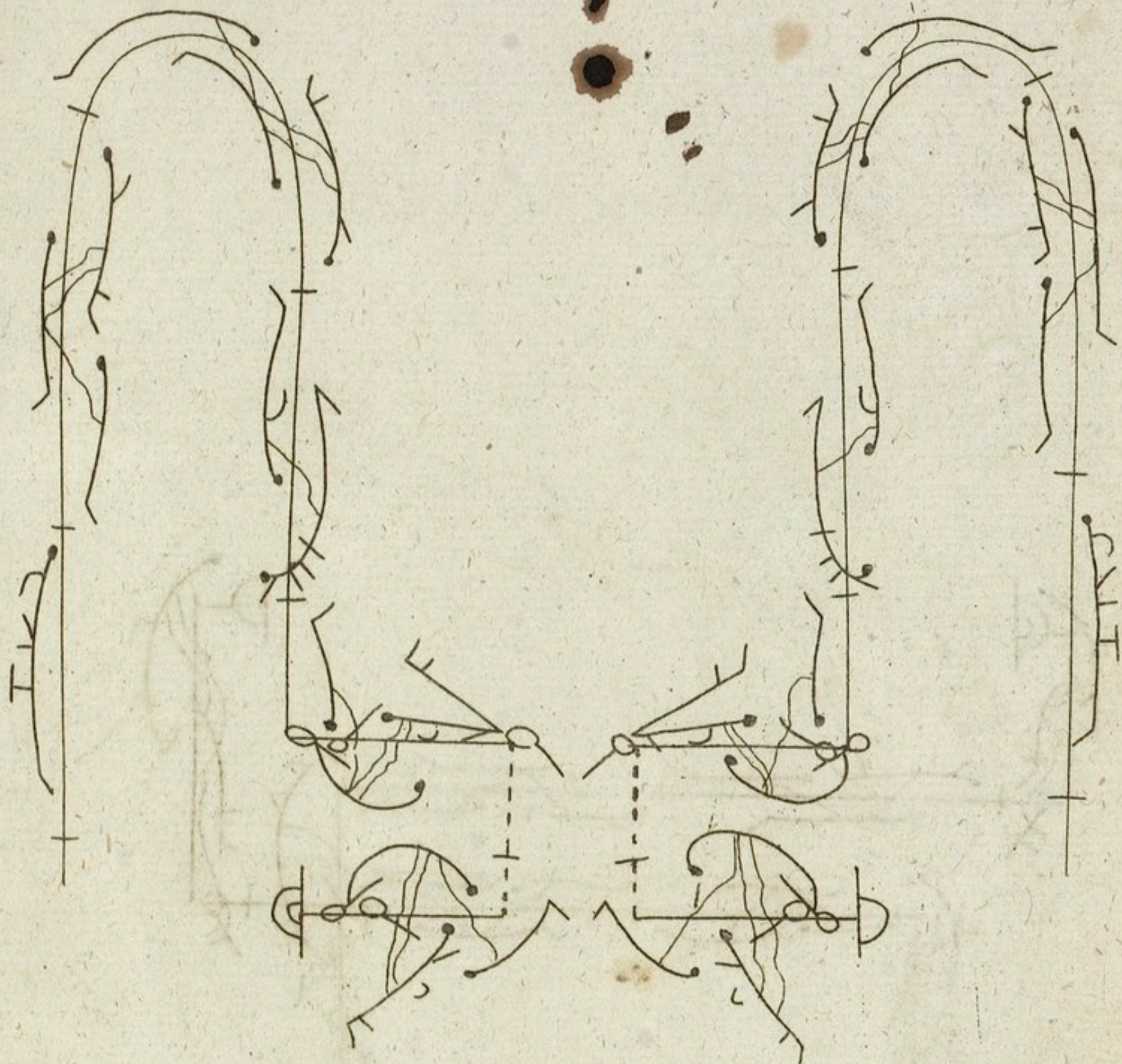


la Petite Bourée

la Petite Bouree

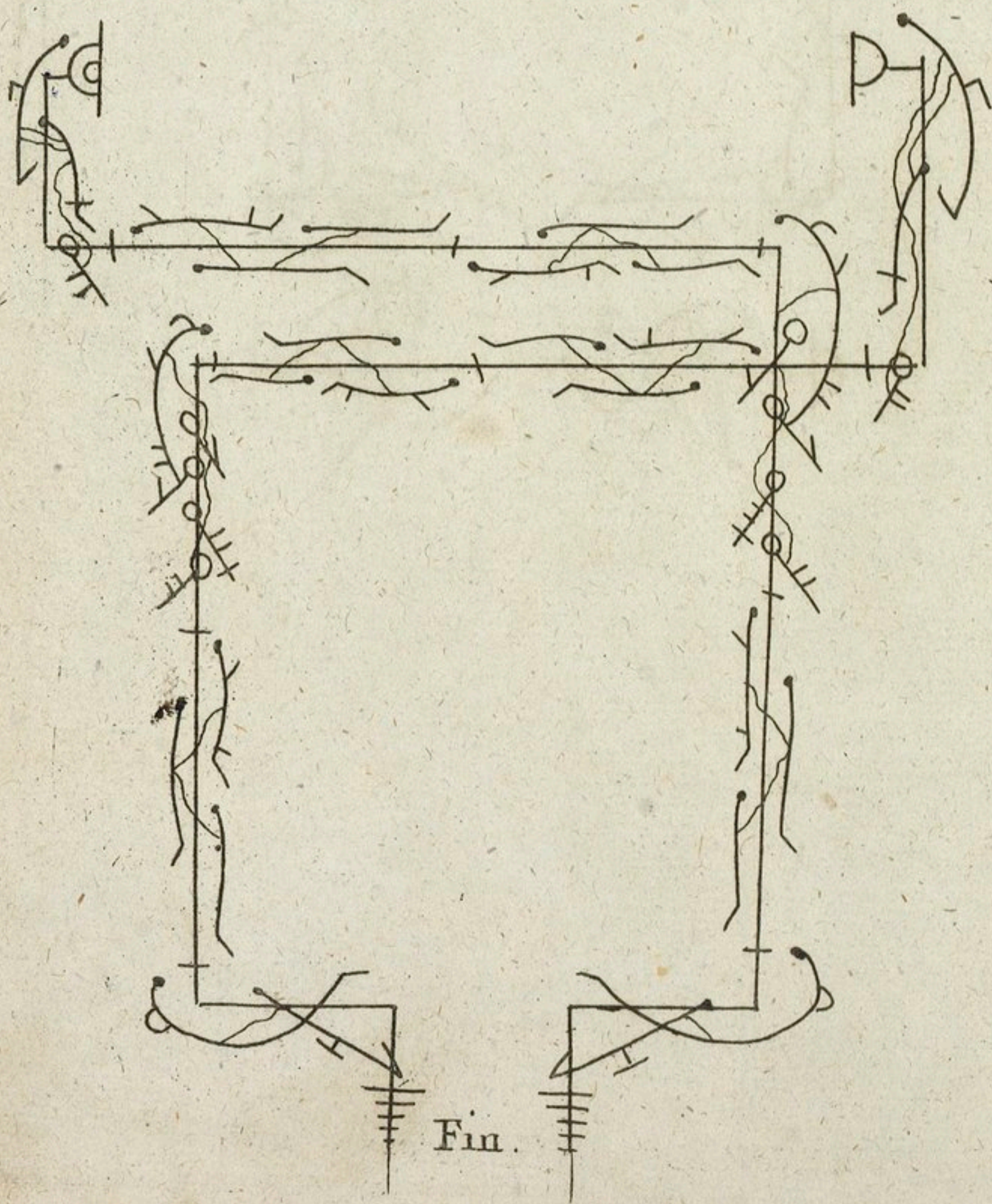
44

11



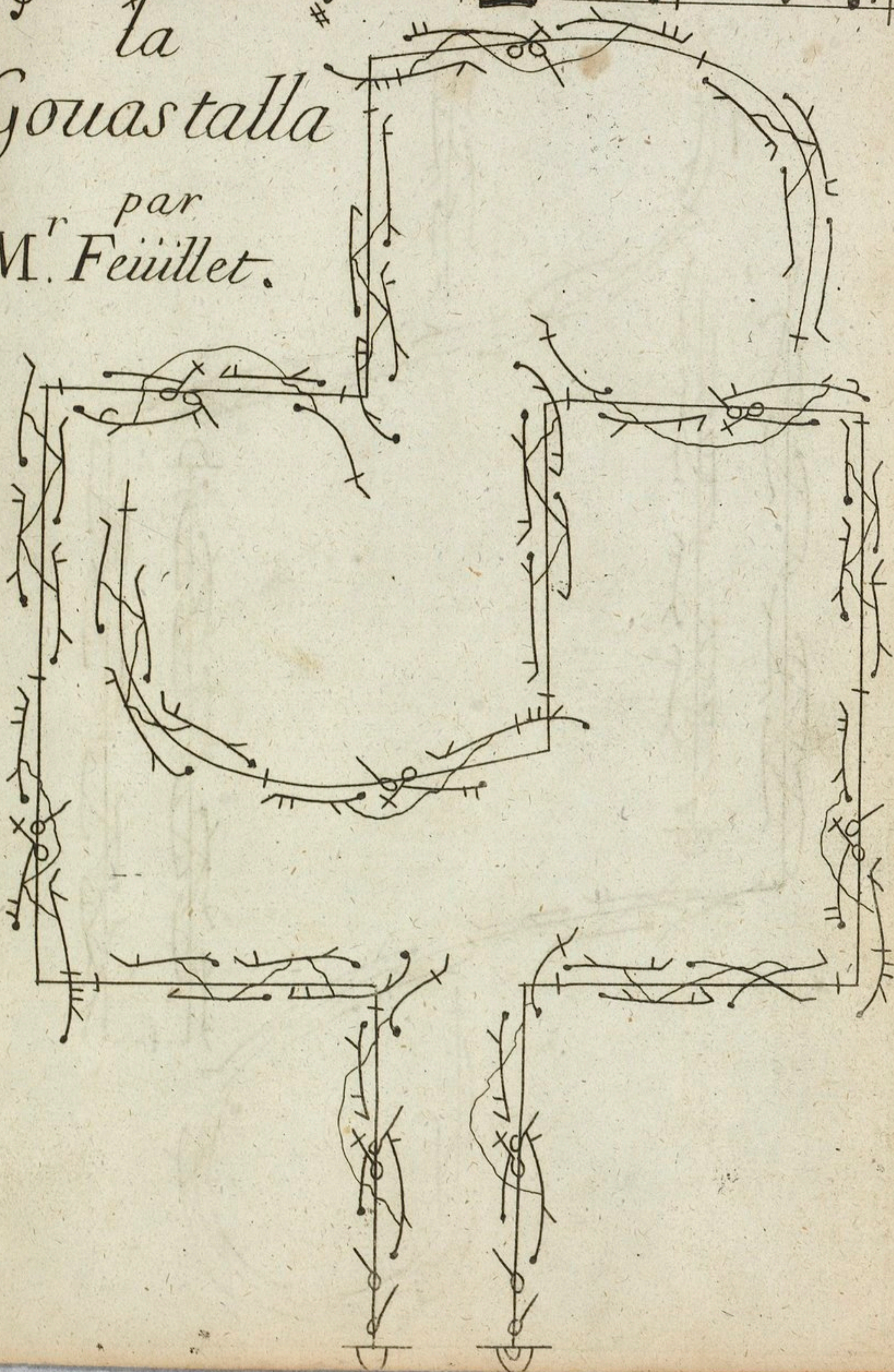


45.



Passe pied

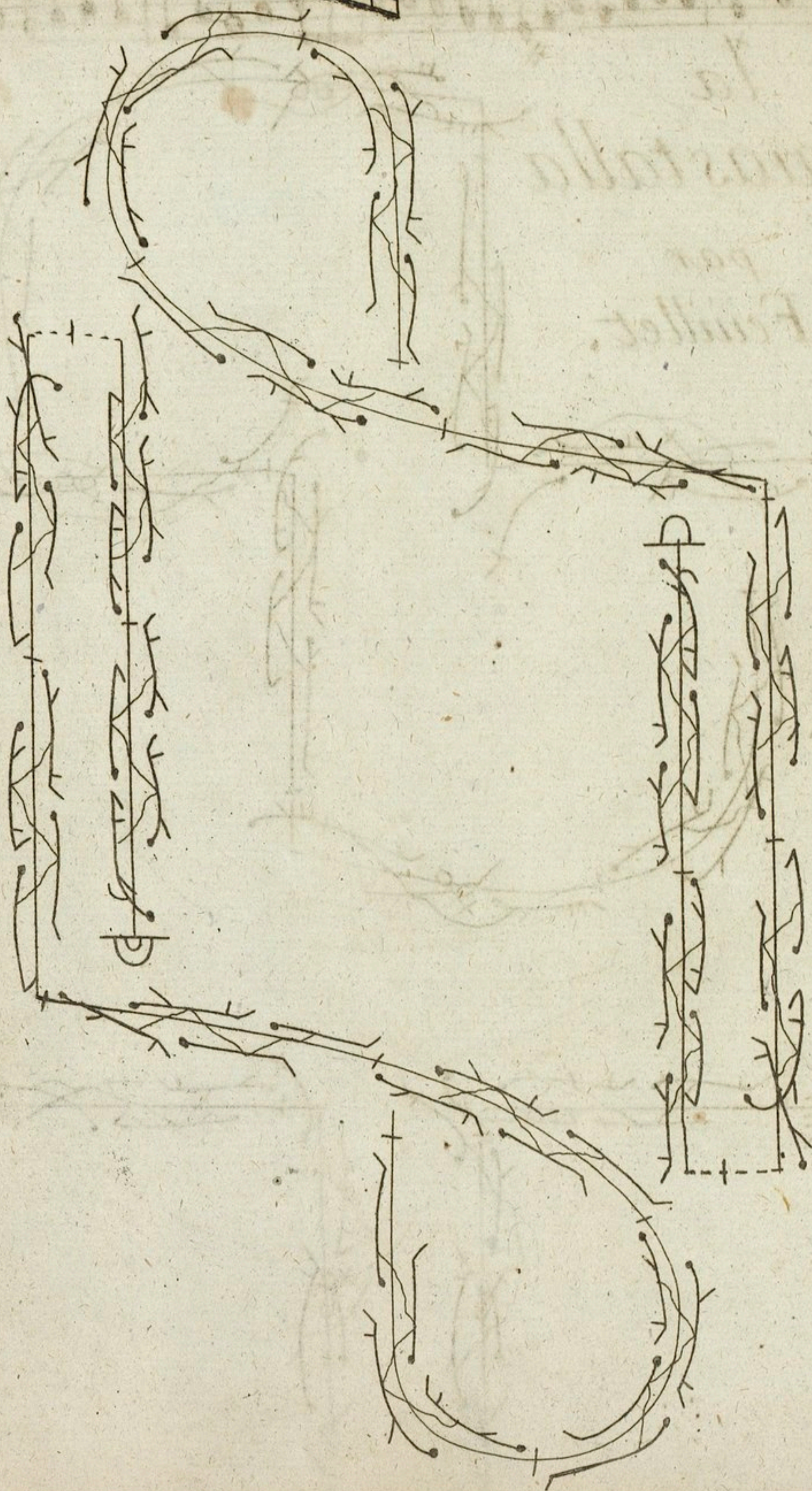
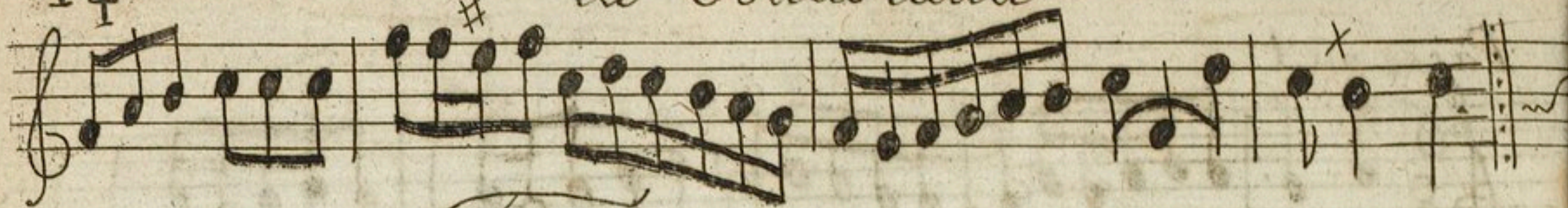
13

*la**Gouastalla**par*
M^r Feiüllet.

14

47

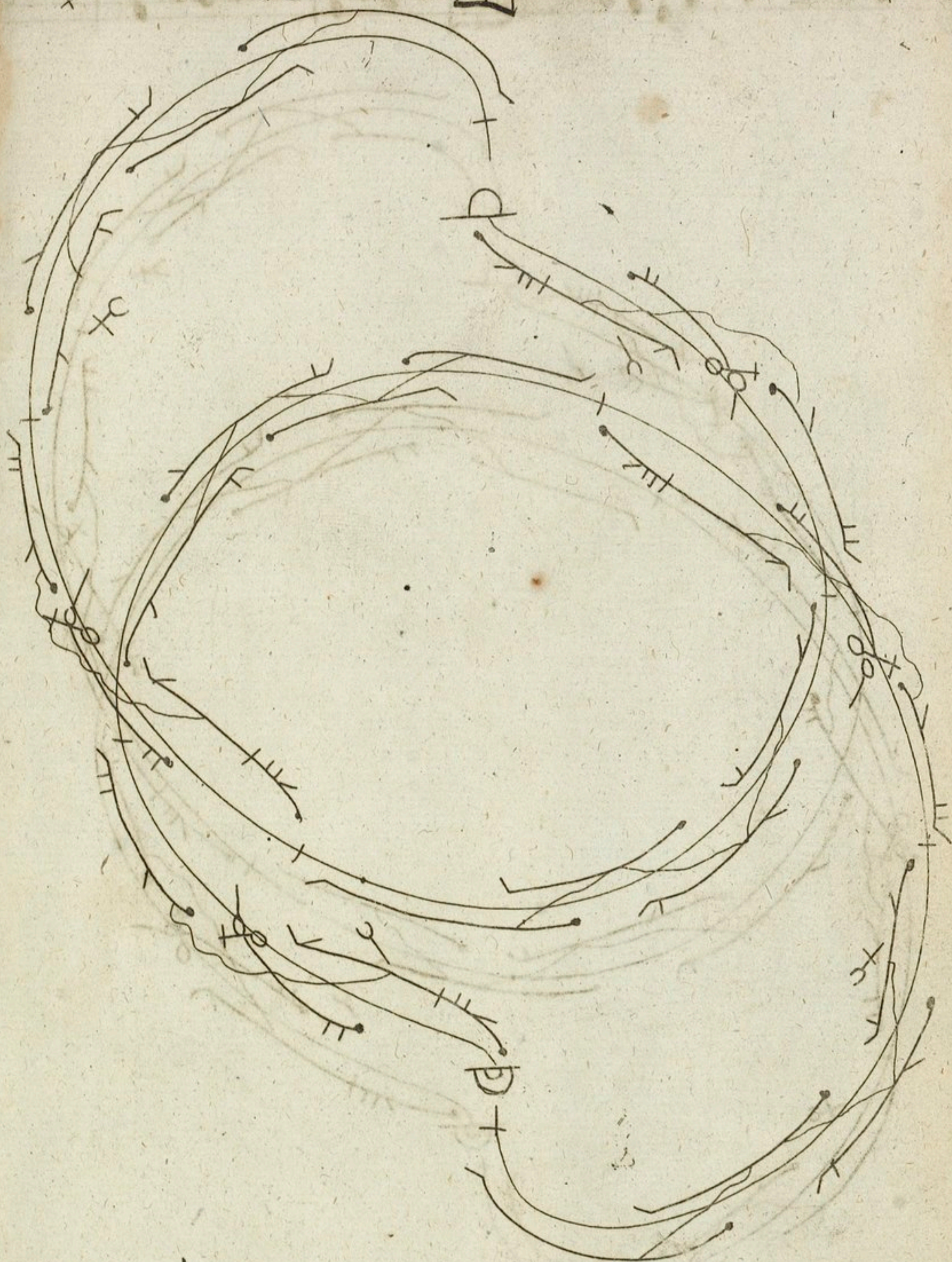
la Gouastalla



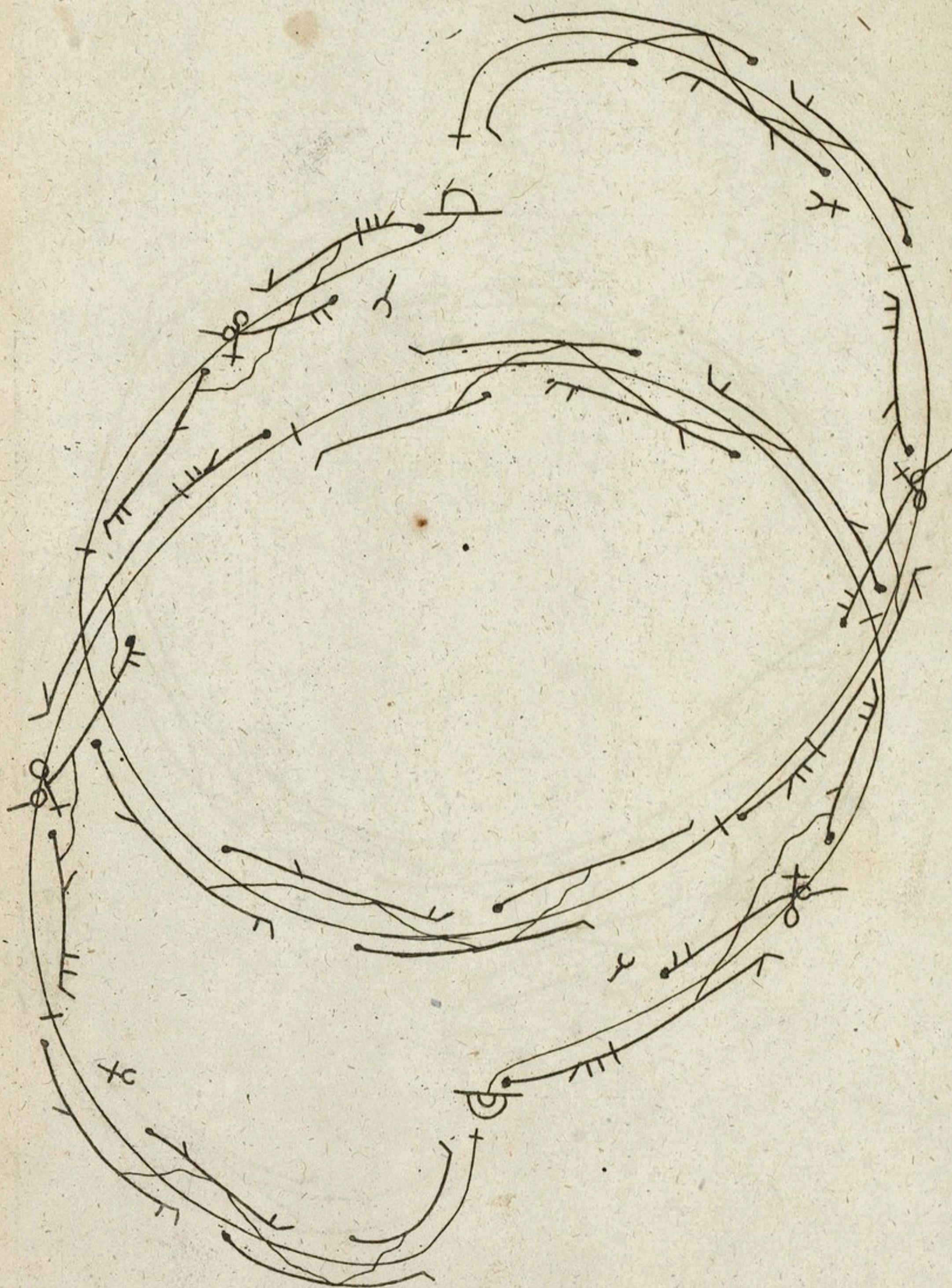
la Gouastalla

48^e

15



7

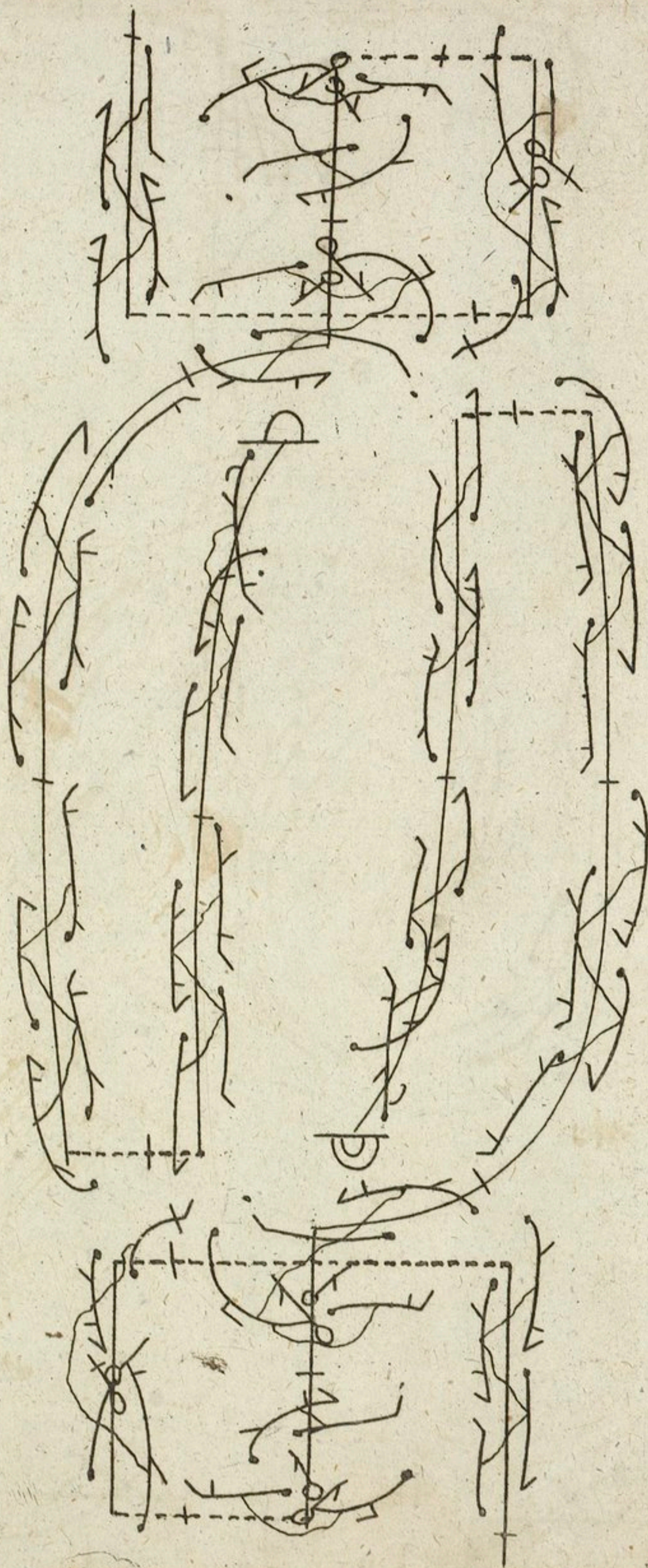


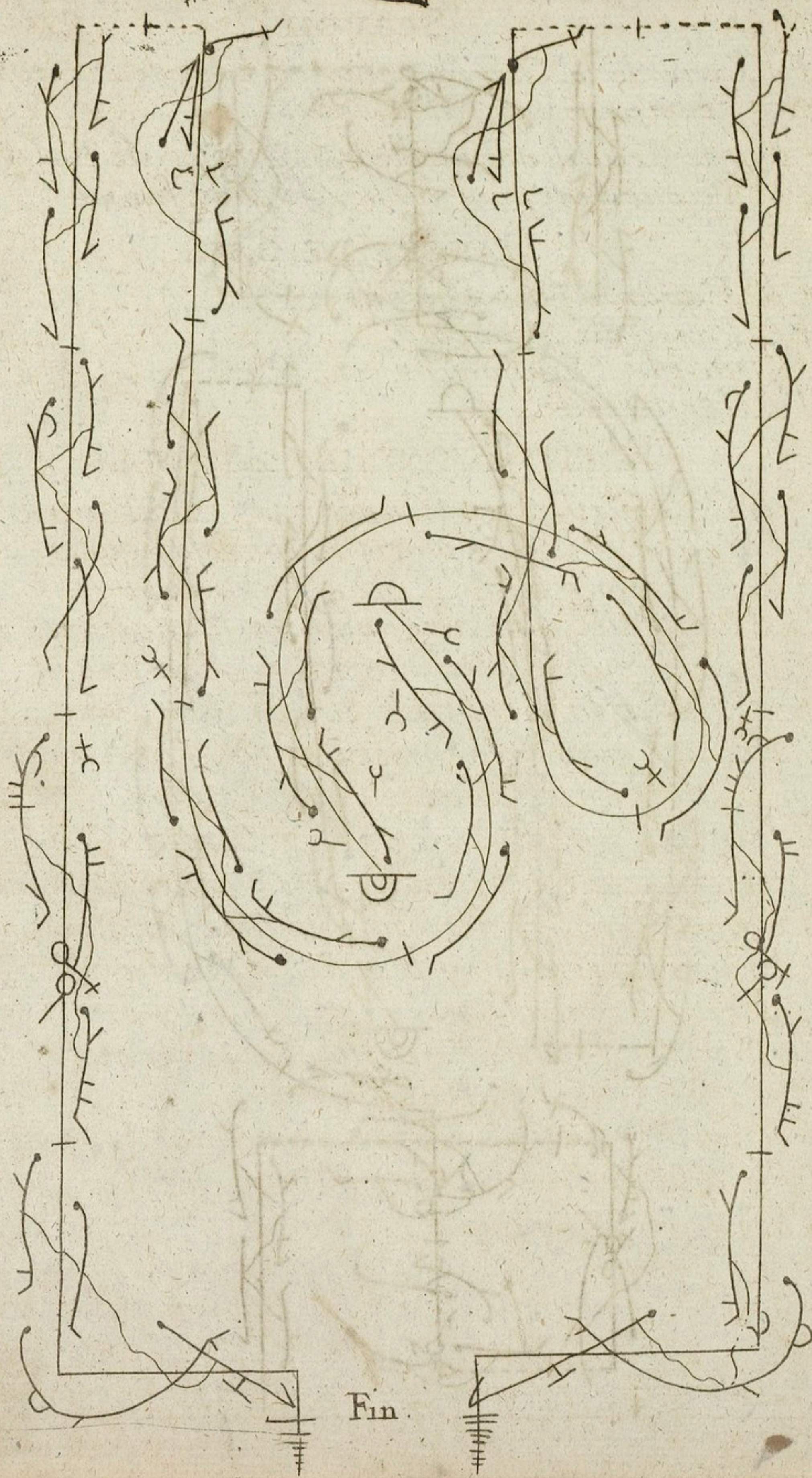
la Gouastalla

17



50





Fin

CATALOGUE DES LIVRES DE DANSES
qui ont été imprimés et qui se vendent Chez le Sieur Feuillet.
Sçavoir.

Le Livre de la Chorégraphie ou l'art de D'Ecrire la
Danse. composé par M.^r Feuillet. 10^{tt}

Le gros Recueil des meilleures Entrées de Ballet
de M.^r Pecour tant pour homme que pour femme. 10^{tt}

DANSES DE BAL.

La Pavanne des Saisons 10^{tt}

Le Passe-pié Nouveau 10

L'Aimable Vainqueur 10

L'Allemande 15

PETITS RECUEILS ANNUELS.

Prem.^{er} Recueil pour l'Année 1703. Contenant
la Paisanne, et les Contrefaiseur Contredanse. . . 1^{tt} . . 10^{tt}

2.^e Recueil pour l'Année 1704. Contenant
la Saltarelle, la Carignan et la Madalena. . . 1^{tt} . . 10

3.^e Recueil pour l'Année 1705. Contenant
la Babeth, la Bretagne, et la Triomphante. . . 1^{tt} . . 10

4.^e Recueil pour l'Année 1706. Contenant
la Bavière, la Fanatique et le Cotillon. 1^{tt} . . 10

5.^e Recueil po.^r l'Année 1707. Contenant
la Bacchante, la Matelotte et le Menuet à quatre. . . 1^{tt} . . 10

Le gros Recueil des Contredanses Angloises
et Françoises au nombre de trente deux. . . 3^{tt} . . 12

6.^e Recueil pour l'Année 1708. Contenant
la Nouvelle Bourgogne, la Nouvelle
Mariée, et six Contredanses. 1^{tt} . . 10

7.^e Recueil pour l'Année 1709. Contenant la Nou-
velle Gaillarde, le Menuet d'Alcide, et le
Charmant Vainqueur. 1^{tt} . . 10

8.^e Recueil pour l'Année 1710. contenant la
Bourbon, la petite Bourée, et la Gouastala. . . 1^{tt} . . 10

9.^e Recueil pour l'Année 1711. contenant la N.^{lle} Forlanne le Passepié à quatre
et la Medicis. 1^{tt} . . 10

10.^e Recueil pour l'Ann. 1712. conten.^t la Silvie, la Dombé, et l'Asturienne. . . 1^{tt} . . 10

- 2.^e Recueil de Nouvelles Contredanses Françaises
et Angloises de l'année 1712. au nomb. de 28. 3.^{tt} 12.
- 11.^e Recueil pour l'année 1713. contenant la Melanie
et la Denain. 1.^{tt} 10.